

Règlement des épreuves

Conditions de participation

Les participants s'engagent à accomplir le parcours suivant les itinéraires déterminés par les organisateurs. Les concurrents s'engagent à se tenir à droite de la chaussée, et dans le respect du code de la route et du service de police de la manifestation. Ils s'engagent également à respecter les installations techniques ainsi que l'environnement.

Les organisateurs déclinent toute responsabilités en cas d'accidents dus à une éventuelle déficience physique ou psychique.

Les mineurs devront présenter une autorisation de participation de leur parent ou civilement responsable.

Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de perte.

Durée des épreuves

- Marath'rail : départ d'Aix-les-Bains à 8h, durée de l'épreuve 8h maximum.
- Course de Montagne : départ de Trévignin à 10h, durée de l'épreuve 3h maximum.

Les deux épreuves se déroulent en semi autonomie.

Contrôle

Des postes seront installés le long des parcours. Les décisions des contrôleurs seront sans appel, dont le changement d'itinéraires pour les retardataires ou la météo.

Lorsque les concurrents des épreuves ne passent pas les barrières horaires, ils continuent sur les parcours sur les raccourcis prévus et balisés, en gardant leur dossard toujours accroché sur eux, mais barré par le bénévole du contrôle.

Il y a obligation pour les concurrents de se signaler sur la ligne d'arrivée afin que les secours ne soient pas déclenchés à leurs frais.

Classement

Il sera établi un classement scratch et un classement par catégories pour chaque épreuve chronométrée.

Les résultats pourront être consultés sur www.la-montee-du-revard.fr.

Remise des prix

Elle se déroulera à partir de 14h au Revard. Les 3 premiers des scratches hommes et femmes recevront une coupe et un lot. Trophées aux vainqueurs hommes et femmes de chaque épreuve. Lots tirés au sort parmi les participants, marcheurs compris. Lots aux 2 associations les plus représentées sur les randonnées marcheurs.

Les enfants de moins de 12 ans seront obligatoirement accompagnés sur les parcours des randonnées marcheurs. Les mineurs devront présenter une autorisation de participation de leur parent ou civilement responsable. Il ne sera pas établi de classement ni de mesure de temps sur les randonnées marcheurs. Les dossards seront retirés au niveau de la Maison Cantonnière pour tous les concurrents après 11h30. L'accès aux crêtes ne sera plus autorisé.

Assistance

3 points de ravitaillement sur le parcours Marath'rail, et 1 sur le parcours sur la Course de Montagne.

Sur le parcours, présence de secouristes et d'un médecin.

Navettes gratuites pour le retour aux points des départs respectifs dans la limite des places disponibles. Transport des effets des départs aux lignes d'arrivée.

Récompenses

A chaque participant est remis un tee-shirt avec le dossard.

Les concurrents absents à la remise des prix perdent leur lot. Aucun lot ou coupe ne seront remis ultérieurement.